

« commencement à notre petite communauté.  
 « Pour ce qui regarde le vœu de stabilité dont  
 « M. de Valens vous avait écrit depuis l'an-  
 « née dernière, nous appréhendons que cela  
 « ne cause quelque distinction ou partialité  
 « parmi nous, à cause qu'il n'y aurait, d'après  
 « les constitutions, que celles qui auraient fait  
 « ce vœu qui pussent occuper les premières  
 « charges (1).  
 « Nous prions Monseigneur de nous laisser  
 « dans la même liberté, où nous avons été jus-  
 « qu'à présent, de recevoir chez nous les filles  
 « qui se présentent, sans exiger de dot de leur  
 « part; notre communauté n'est établie, ce  
 « nous semble, que pour servir d'asile aux  
 « pauvres filles du pays qui veulent se retirer  
 « du monde (2). Il est vrai que notre petite Con-  
 « grégation est pauvre, mais nous avons lieu  
 « d'espérer, par l'expérience du passé, que cette  
 « pauvreté nous attirera les bénédictions de  
 « DIEU. Nous sommes en possession depuis plus  
 « de quarante ans, de faire nos fonctions tant  
 « dans l'île de Montréal que dans les autres  
 « lieux du pays, sans être à charge à personne,  
 « vivant de notre industrie et de notre travail...  
 « instruisant les filles gratuitement. Quoique  
 « jusqu'à présent nous n'ayons reçu que fort peu

(1) *Archives  
de la Congrè-  
gation; lettre  
autographe  
des sœurs à  
M. Tronson.*

XX.  
Observations  
touchant  
les dots, les  
pensionnaires  
perpétuelles,  
les austérités  
corporelles,  
la clôture.

(2) *Ibid.*